

LIVRET ACCUEIL

Service d'addictologie



PÔLE MÉDECINE
DE SPÉCIALITÉS




Service d'addictologie

CHU
CAEN NORMANDIE

PÔLE MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

Service d'addictologie

Pôle médecine de spécialités

 Secrétariat : 02 31 27 25 62


Unité de coordination de tabacologie

 02 31 06 49 82

www.chu-caen.fr

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)


CSAPA rive droite

 02 31 52 95 90

CSAPA rive gauche


 02 31 93 61 32

CSAPA rue de Bretagne

 02 31 85 56 80

SITES INTERNET

alcool-infos-service.fr

 0980 980 930

de 8 h à 2 h, 7 jours sur 7 (appel anonyme et gratuit)

drogues-infos-services.fr

 0800 23 13 13

de 8 h à 2 h, 7 jours sur 7 (appel anonyme et gratuit)

addictaide.fr

anpaa.asso.fr

tabac-infos-service.fr

Le service d'addictologie accueille des patient(e)s pour des soins en lien avec une ou plusieurs addictions. La prise en charge est basée sur l'alliance thérapeutique et sur la relation de confiance. Le service est rattaché au pôle médecine de spécialités du CHU de Caen Normandie.

L'équipe de soins pluridisciplinaire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'hospitalisation ait lieu dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Le séjour est centré sur les soins, l'échange et la réflexion personnelle.

Les membres de l'équipe de soins sont les interlocuteurs des personnes accueillies et sont disponibles pour les patients en cas de difficulté, quelle qu'elle soit.

Le règlement intérieur du CHU Caen Normandie s'applique dans l'ensemble du service, et peut être consulté sur le site internet du CHU (www.chu-caen.fr « onglets patients /visiteurs » « mon séjour » « des droits et des obligations »).

MISSIONS DU SERVICE

- Accueillir des patient(e)s présentant une dépendance à une ou plusieurs substances psychoactives ou une addiction comportementale,
- Prendre en charge des patient(e)s pour des sevrages complexes,
- Réaliser des évaluations/explorations des troubles neurocognitifs liés à la consommation d'alcool,
- Assurer des soins d'éducation thérapeutique du patient et de psychothérapie.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'hospitalisation est programmée au préalable après une consultation avec un médecin addictologue du service, des médecins addictologues des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou après une consultation de liaison au sein des unités du CHU.

La programmation de votre hospitalisation est prévue de manière générale le matin à partir de 9 h, du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin).

DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR

A votre arrivée, vous êtes accueilli(e) par la secrétaire, puis par l'aide-soignant(e) ou l'infirmier(e).

Vos interlocuteurs :

- Médecins du service,
- Internes et externes en médecine,
- Cadre de santé,
- Infirmier(e)s, aide-soignant(e)s, agents de service hospitalier,
- Assistante sociale,
- Diététicienne,
- Psychologue,
- Neuropsychologue,
- Secrétaires,
- Étudiant(e)s en santé.

Dans le cadre de sa fonction universitaire et de recherche, le service reçoit en stage professionnel des étudiant(e)s en santé.

Un entretien d'accueil sera réalisé par un binôme médecin/infirmier(e) à votre arrivée.

• • 1^{ère} séquence • •

sevrage de substance(s) psychoactive(s) et bilan médico-psycho-social :

L'objectif est de réaliser un sevrage d'une ou plusieurs substances psychoactives, en fonction de la demande du patient. Elle peut également permettre l'induction d'un traitement de substitution. Un bilan des complications sera ensuite réalisé. Les patients peuvent, sur proposition médicale, prolonger leur hospitalisation par une séquence de psychoéducation ou une convalescence.

• • 2^{ème} séquence • •

semaine « Infos »

Il s'agit d'ateliers inspirés des techniques de psychoéducation et d'éducation thérapeutique du patient. L'objectif de cette semaine est de permettre au patient d'acquérir des éléments de connaissances théoriques autour de la pathologie addictive et de ses répercussions. Cette séquence est dispensée de façon pluridisciplinaire. Elle est réalisée en groupe. C'est un partage de connaissances, d'échanges entre le soignant et les patients mais également entre les patients. La séquence est construite de manière évolutive. Il est recommandé de participer à tous les ateliers pour en bénéficier pleinement.

Les ateliers ont lieu tous les jours du samedi au vendredi.

Un programme de la semaine sera remis avant le début de la séquence.

• • 3^{ème} séquence • •

semaine « Prévention Rechute »

Cette 3^{ème} séquence peut être proposée à la suite de la semaine « Infos ». Elle propose des thérapies centrées sur la motivation au changement, dans une approche inspirée des thérapies cognitives et comportementales.



L'objectif de ces séquences est d'identifier pour chaque patient ses situations à risque de rechute et de développer des compétences et des stratégies pour maintenir le changement souhaité.

Ces ateliers sont dispensés 3 jours par semaine (lundi, mercredi et jeudi).

Un programme de la semaine sera remis avant le début de la séquence.

• • 4^{ème} séquence • •

hôpital de jour

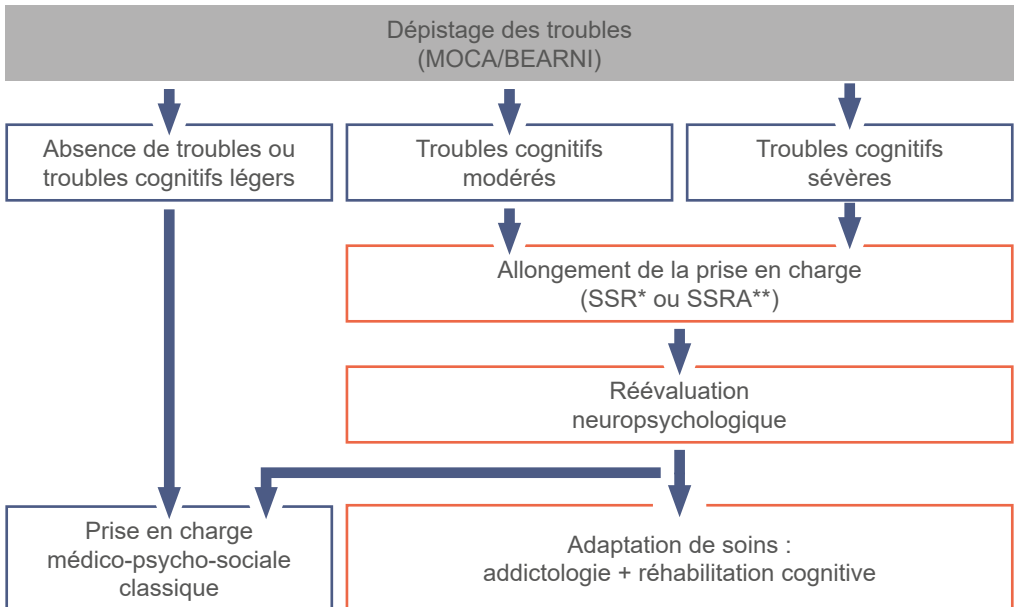
2 programmes sont proposés :

- Programme de Soins Personnalisés (PSP)

L'hôpital de jour PSP est une modalité de soins complémentaires à l'issue de la période d'hospitalisation complète. Elle vise à accompagner et à consolider la mise en place du changement lors du retour au domicile. Le programme dispensé est identique à celui de « Prévention rechute ».

- Programme de Remédiation Cognitive (PRC)

Pour les patients présentant des troubles cognitifs liés à un trouble d'usage de substances, un programme de soins sur 12 semaines, sous forme de 6 modules est proposé avec une neuropsychologue, une diététicienne et une assistante sociale.



*SSR : Soins de Suites et de Réadaptation

**SSRA : Soins de Suites et de Réadaptation Addictologique (anciennement « post-cure »)

RÈGLES DE VIE DANS LE SERVICE

Les règles générales de vie dans le service visent à préserver le cadre des soins et l'espace de chacun.

• • La sécurité • •

Afin de garantir la sécurité des patients, l'introduction et la consommation d'alcool, de produits illicites et de médicaments non-prescrits par les médecins du service sont interdites dans l'ensemble de l'enceinte de l'établissement. L'équipe de soins peut proposer à tout moment une recherche de substances toxiques (analyse d'urines ou éthylomètre par exemple).

Le non-respect de cette règle par un patient pourra conduire à une réévaluation des modalités de soin.

Le non-respect de cette règle par un visiteur pourra conduire à une suspension du droit de visite.

• • Le tabac • •

L'hôpital est un lieu non-fumeur. La consommation de tabac est autorisée dans la zone dédiée, à l'extérieur du service. Dans la mesure où la séquence de sevrage ne permet pas l'accès à l'extérieur, un accompagnement personnalisé du sevrage en tabac vous est systématiquement proposé (traitement de substitution nicotinique, psychothérapie). Par ailleurs, une pièce « salle de vape » est mise à votre disposition dans le service pour l'utilisation d'une cigarette électronique.

• • La chambre • •

Il s'agit d'un espace de soins mais aussi d'un espace privé. Vous ne pourrez y accueillir que vos visiteurs. Des espaces de convivialité sont à votre disposition pour échanger avec les autres patients, qui ne sont pas autorisés à entrer dans votre chambre. Comme dans tout espace de vie collective, nous vous demandons de maintenir votre chambre dans un état de propreté et de rangement satisfaisant.

Durant votre séjour, pour des raisons médicales et organisationnelles, vous pourrez être amené à changer de chambre.

• • Les repas • •

Pendant la période de sevrage, les repas sont pris en chambre puis au réfectoire dès la fin du sevrage.

• • La vie en collectivité • •

L'hospitalisation vous amène à vivre quelques temps en collectivité. Cela implique le respect et la discrétion envers les autres patients, envers le personnel soignant, le matériel et les locaux.

• • L'accès au parc • •

L'accès extérieur est fermé de 21 h à 6 h 30.

• • Les objets personnels, objets de valeurs • •

Un inventaire de vos effets personnels est effectué à votre arrivée dans le service, systématiquement, ainsi qu'à chaque retour de permission. Il pourra être renouvelé à tout moment pour assurer votre sécurité et celle des autres. Il est demandé à tous les patients accueillis de remettre à l'équipe de soin, dès leur arrivée, les différents produits, médicaments et tabac, que vous auriez avec vous, y compris le traitement prescrit par votre médecin ainsi que tout objet potentiellement dangereux.

Les patients peuvent amener et utiliser leurs équipements multimédias personnels (hors télévision) tant qu'ils n'entravent pas les soins ou la qualité du sommeil. Les patients sont responsables de leurs affaires personnelles, un placard fermant à clé est mis à leur disposition dans leur chambre. Il vous est demandé de ne pas réaliser d'enregistrements photos ou vidéos, notamment par le biais d'un téléphone portable, par respect de la confidentialité et de la vie privée de chacun.

• • Les visites • •

Les visites sont autorisées de 13 h à 20 h et de 16 h 30 à 20 h pour les patients en semaine « Infos » et « Prévention Rechute ».

• • La Commission Des Usagers (CDU) • •

Cette commission veille au respect de vos droits et facilite vos démarches.

Des représentants des usagers sont à votre écoute et celle de votre famille. Ils ont vocation à représenter et à accompagner les patients dans leurs rapports avec l'établissement. Leurs coordonnées sont consultables sur le site www.chu-caen.fr.

ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES

Les activités thérapeutiques s'inscrivent dans le cadre de votre projet de soins.

• • La bibliothèque • •

Des ouvrages (romans, bandes dessinées, journaux, magazines...) sont proposés en salle bibliothèque.

• • Les jeux et télévision • •

Des jeux de société sont mis à disposition dans la salle « Bibliothèque ». Dans l'intérêt du soin, il n'y a pas de télévision dans les chambres, une télévision est installée dans un petit salon.



• • La salle d'activité physique • •

Une salle d'activité physique est mise à disposition des patients après accord médical.

• • Les sorties • •

Dans le cadre du projet de soins, des permissions peuvent être accordées.

Les permissions de week-end sont encouragées à la fin de la semaine de psychoéducation afin d'expérimenter le retour à domicile et de se préparer à la semaine « prévention rechute ». Pendant la permission, le patient reste sous la responsabilité médicale du service, qu'il peut réintégrer à tout moment s'il en éprouve le besoin.

Les sorties à l'extérieur de l'hôpital ne sont pas autorisées sans accord médical préalable.

• • Les proches • •

À tout moment de l'hospitalisation le patient peut être rencontré avec son entourage, s'il en fait la demande.

SUITE DES SOINS

La décision de la sortie du service est généralement prise lors du staff hebdomadaire du jeudi matin en équipe pluridisciplinaire.

Un entretien médical sera réalisé afin de convenir avec le patient des modalités du suivi.

A l'issue de l'hospitalisation, la participation au groupe de parole du service avec un binôme infirmier/psychologue et d'anciens patients (VMEH, associations...) le jeudi à 14 h est recommandée.

CHU de Caen Normandie

Service d'addictologie
Pôle médecine de spécialités

Avenue de la Côte de Nacre
CS 30001
14 033 Caen cedex 9



www.chu-caen.fr

